

Délibération n° 16	Conseil Municipal du 17 novembre 2016
Direction des Services Techniques	Domaine de compétence : 8.8 Assainissement
Objet : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE RELATIF AU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT	
Rapporteur :	
Synthèse de la délibération :	Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du rapport annuel du délégataire sur l'exploitation du service assainissement 2015.

#### NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE :

Par contrat d'affermage à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012, la Ville a délégué le service public de la collecte des eaux usées de la commune à VEOLIA EAU pour une durée de 6 ans.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, VEOLIA EAU a produit pour l'année 2015, comme tout délégataire de service public, un rapport retraçant des opérations relatives à l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'une analyse de la qualité de service.

Ce rapport est aujourd'hui présenté au Conseil municipal.

En 2015, le Service d'assainissement gère :

- 11352 habitants desservis
- 5215 clients abonnés
- linéaire de réseau de collecte EU : 42832 m dont 2837 m de canalisations de refoulement
- linéaire de réseau de collecte EP : 36426 m
- 30 postes de relèvement/refoulement

Les réseaux et les ouvrages annexes font l'objet d'un entretien régulier comprenant notamment les opérations préventives de curage, des inspections télévisées ainsi que l'entretien des ouvrages de Génie Civil.

Le curage préventif des réseaux d'assainissement eaux usées (8592 ml) et eaux pluviales (3703 ml) est de 12295 ml.

Le curage en curatif des réseaux d'assainissement EU (1800ml) et EP est de 2000 ml.

En 2015, les principales opérations d'entretien réalisées sont les suivantes :

- ✓ L'entretien des postes de refoulement/relèvement
- ✓ 470 campagnes de curage des avaloirs
- ✓ 57 interventions de désobstruction sur réseau dont :
  - 32 interventions sur des branchements d'assainissement
  - 23 interventions de désobstruction sur des canalisations
  - 2 interventions de désobstruction sur des bouches d'égout, et grilles avaloirs
- ✓ 2659 ml de canalisation inspectée par caméra

En 2015, des travaux neufs et de renouvellement des installations techniques ont été mis en œuvre :

Poste de refoulement « Zone Industrielle » : renouvellement hydraulique robinetterie

- Poste de refoulement « La Pinède » : renouvellement instrumentation
- Poste de refoulement « Billet/Dezoteux » : renouvellement pompe 2, sondes, automatismes
- Poste de refoulement « Billet/Lefevre » : renouvellement automatismes, sondes
- Poste de refoulement « Pont Rose » : renouvellement hydraulique, robinetterie
- Poste de refoulement « Billet/Charles VIII » : renouvellement sondes, automatismes
- Poste de refoulement « Chemin des Vaches » : renouvellement armoire électrique de commande
- Poste de refoulement « La Position » : renouvellement instrumentation
- Poste de refoulement « La Piscine » : renouvellement pompe 2

En 2015, le prix TTC du service de l'assainissement au m<sup>3</sup> d'eau (redevance comprise, hors eau), pour une facture type de 120 m<sup>3</sup> s'est élevé à : 2.74€ ttc/m<sup>3</sup> ; ce qui représente une augmentation de 18,1% par rapport à 2015 (2,32€ttc/m<sup>3</sup>).

417152 m<sup>3</sup> d'eau ont été collectés pour être transportés par les réseaux de la Ville et traités dans les installations du SiVOM de la région d'Etaples.

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation fait apparaître un total de produits de 971835 € (+35,56%) et un total des charges à 1065819 € (+40,98%) soit un résultat avant impôt de - 93984 €.

VEOLIA EAU a reversé en 2015 à la ville la somme de 684034 € (+43,49%) représentant la part communale de la redevance d'assainissement due par le particulier.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1411-3,

**VU** le contrat d'affermage à effet du 1<sup>er</sup> avril 2012, relatif à la collecte des eaux usées de la commune d'Etaples sur Mer par VEOLIA EAU,

**VU** le rapport d'activité pour l'année 2015 présenté par VEOLIA EAU en date du 09/11/16,

**VU** l'avis rendu par la Commission consultative des Services Publics Locaux réunie le 10 Novembre 2016.

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**ARTICLE 1 : PREND ACTE** du rapport présenté par VEOLIA EAU relatif à l'exploitation du service assainissement de la commune d'Etaples sur Mer et à la qualité du service public rendu,

**ARTICLE 2 : PRECISE** que ce rapport d'activité sera mis à la disposition du public à l'accueil au secrétariat de Direction du Centre Technique Municipal (C.T.M.), route de Boulogne à Etaples sur Mer, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.

La délibération est adoptée par **33 voix pour**.

